Actualité : Éducation : protocole sanitaire et mesures de fonctionnement en niveau 1 covid

Publié le 11/10/2021

À partir du lundi 11 octobre, la Gironde passe en niveau 1 (vert) avec pour effet la fin de l'obligation du port du masque pour les élèves d'élémentaire.
Activités physiques et sportives : Elles sont autorisées en intérieur et en extérieur.
L'aération et la ventilation des classes et autres locaux : Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les intercours, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures. Lorsque le renouvellement de l'air est assuré par une ventilation, son bon fonctionnement doit être vérifié et son entretien régulier doit être réalisé.
Le port du masque pour les personnels : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées.
Le port du masque Pour les élèves : Le port du masque n'est plus obligatoire pour les élèves d'élémentaire, mais reste obligatoire pour les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées.
La limitation du **brassage des élèves** : Dès le niveau "vert", la journée et les activités scolaires sont organisées de manière à limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes (en particulier au moment de l'arrivée et du départ des élèves). Mais la limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes, niveaux) n'est pas obligatoire.
L**e nettoyage et la désinfection des locaux et matériels** : Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé au moins une fois par jour.
Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service.
L**a restauration scolaire** : Les espaces sont aménagés et l'organisation conçue de manière à rechercher la plus grande distanciation possible entre les élèves.

Informations du site

Mairie de Bègles
Horaires : Lundi de 13h00 à 18h30 et du mardi au vendredi de 8h30 à 17h00
Adresse : 77, rue Calixte Camelle – 33130 Bègles
Tél. : 05 56 49 88 88